

LE PIRE N'EST JAMAIS SÛR...

La crise que nous vivons, au niveau mondial, n'est pas qu'économique, elle est politique. D'aucuns voudraient nous faire croire que nous traversons un des cycles économiques qui caractériseraient le capitalisme, selon les théories des économistes et autres sociologues aux ordres. Il est bien plus probable que les travailleurs et les peuples soient actuellement les victimes d'un système capitaliste à l'agonie. Hélas, il est des agonies qui durent.

On sent confusément qu'il suffirait d'un événement déclencheur pour qu'une révolte sinon une révolution se déclare. Les politiques d'austérité en œuvre dans toute l'Europe et même dans le monde entier, les scandales politico-financiers alimentent la colère et l'exaspération. La classe ouvrière est la première victime de cette crise politique et on peut se demander légitimement jusqu'à quand les appareils politiques et certains appareils syndicaux seront en mesure de canaliser son courroux.

Dans un tel climat crépusculaire, chacun s'agite et fourbit ses armes. Qu'on ne s'y trompe pas, les forces réactionnaires ne restent pas inactives et n'ont pas l'intention de laisser le champ libre aux révolutionnaires ni même aux simples conservateurs.

L'alliance de la banque et de l'Eglise, comme au bon vieux temps des ligueurs et de la cagoule, est remise au goût du jour.

L'objectif est clair, il s'agit d'en finir avec les acquis politiques de la Révolution française et les acquis sociaux de la libération. Pour certains, l'heure de la revanche a sonné.

François le second, clérical patenté, poursuit la politique réactionnaire de ses prédécesseurs, de gôche comme de droite. Il ne s'agit nullement d'une vision idéologique, les actes parlent d'eux-mêmes. Quelles sont les conséquences de «*l'acte III de la décentralisation*» engagé par le gouvernement? Je relèverai deux points essentiels:

- L'intercommunalité forcée est une remise en cause de la démocratie communale. La volonté politique, dictée par l'*Union européenne* (UE), est d'en finir avec la commune et le département pour aboutir à un empire européen constitué d'états subsidiaires (dotés des seuls pouvoirs régaliens) et de régions transnationales. Voilà qui fleure bon l'*Ancien Régime*, celui du féodalisme, des fiefs et du saint empire romain germanique. Les révolutionnaires de 93 avaient voulu, en créant les communes et les départements, rapprocher le pouvoir du peuple et assurer l'égalité des citoyens en érigeant un Etat-nation sous la forme d'une République. Si les révolutionnaires, dont nous sommes, ont toujours voulu dépasser la République bourgeoise, pour autant ils n'ont jamais nié le progrès démocratique réalisé par la révolution française. Je ne saurais trop conseiller de lire, ou relire, «*La Grande Révolution*» de Kropotkine.

- La création de projets éducatifs territoriaux constitue une attaque frontale contre une institution républicaine, l'école publique. Il s'agit de mettre les écoles sous la coupe des élus locaux, des associations., et d'en finir ainsi avec les programmes nationaux et l'indépendance pédagogique des enseignants, gages d'égalité.

Prenons deux exemples pour illustrer nos propos:

- La loi d'orientation scolaire du ministre Peillon prévoit, pour les lycées professionnels, une carte des formations régionale définie par les «*acteurs économiques*», en termes moins pudiques, «*les patrons*».

- La mise en œuvre du projet éducatif territorial (PEDT) à Paris se caractérise par une confusion entre l'enseignement scolaire et les activités périscolaires. Outre des effets pédagogiques désastreux, une perte de repères et une fatigue considérable des élèves, le projet parisien remet en cause un autre acquis

républicain; la laïcité. L'association «*saint Vincent de Paul*» est partie prenante du PEDT et touche une subvention municipale pour intervenir dans les écoles publiques. L'école communale, l'école républicaine ou l'école des territoires, il faut choisir! La Mairie de Paris a choisi le camp de la réaction, dont acte.

L'Eglise catholique a su manœuvrer et s'accommoder des lois républicaines, jusqu'à officiellement renoncer à la restauration de l'*Ancien Régime* mais à chaque fois que la situation historique le permet, les masques tombent, la sainte institution démontre, s'il en était besoin, qu'elle demeure le fer de lance de la réaction. En 1871, durant la semaine sanglante, l'Eglise catholique attisa la haine des versaillais en encouragea le massacre des communards. A la fin du XIXème siècle, l'affaire Dreyfus fut l'occasion de mettre en lumière l'antisémitisme chrétien, le journal «*La Croix*» allant jusqu'à se qualifier lui-même de «*journal le plus antisémite de France*» (et pourtant, il y avait de la concurrence !). En 1905, la querelle des biens nationaux faisant suite à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat fut l'occasion de batailles rangées entre les forces dites de l'ordre et des fidèles manipulés par la hiérarchie catholique. Pendant la seconde guerre mondiale, les évêques français qualifièrent la révolution nationale de Pétain de «*divine surprise*».

Comment, à la lecture de cette triste litanie, s'étonner du militantisme catholique qui se manifeste en plein jour en ce début de XXIème siècle. Certes, le gouvernement Hollande-Ayrault a voulu créer une diversion, faire oublier sa politique de rigueur en défendant le «*mariage pour tous*». Certes, les anarchistes ont toujours prôné l'union libre plutôt que le mariage. Ceci étant, l'Eglise catholique en se mobilisant contre un projet de loi portant sur le mariage civil a fait la démonstration qu'elle demeurerait une force réactionnaire, homophobe, et surtout... cléricale. Ses combats contre le droit à l'avortement, contre le droit à mourir dans la dignité, contre la recherche scientifique... se situent dans la même logique. Et le fait que le nouveau pape, en bon jésuite qu'il est, se montre intelligent et excellent communicateur ne change rien à l'affaire, sinon qu'il s'avère un adversaire plus habile et donc plus dangereux.

Les acquis sociaux de la libération sont également dans la ligne de mire des forces réactionnaires. En particulier les institutions financières internationales, les banques, la fameuse troïka... mais également l'*Union Européenne* (UE) dont nul n'ignore qu'elle est tout à la fois fille du capitalisme financier et de la doctrine sociale de l'Eglise. L'ordre moral au service des profits du capital financier, tel est le programme de l'UE et de ses satellites comme la *Confédération Européenne des Syndicats* (CES).

Pour le saint empire romain germanique du capital, toutes les conquêtes de la classe ouvrière à commencer par les retraites et la sécurité sociale doivent devenir de simples biens marchands. A ce sujet, si on ne peut pas parler de déferlantes concernant les récentes manifestations en défense de nos retraites, pour autant les cortèges syndicaux étaient conséquents et les mots d'ordre (une fois n'est pas coutume) clairs, ce qui s'explique par l'absence de la CFDT et de l'UNSA. Comment comprendre, dès lors, que le mot d'ordre du retrait du projet de loi Hollande-Ayrault n'ait été imposé au CCN de la CGT-FO qu'au terme de débats «*vifs mais fraternels*»? Comment accepter que la mobilisation annoncée par J.C. Mailly dans les médias se limite à un «*rassemblement national public*» près de l'Assemblée nationale? Voilà qui, n'en doutons pas, va faire vaciller le gouvernement sur ses bases!

Le constat est sans appel, la contre révolution est à l'offensive, la question qui se pose est de savoir si les révolutionnaires et, au-delà, les démocrates sauront s'opposer à la réaction. L'alternative énoncée par Rosa Luxemburg en son temps est plus que jamais d'actualité, l'avenir pourrait bien voir l'avènement du socialisme (encore faut-il s'entendre sur ce que recouvre ce terme, mais c'est une autre histoire) ou la victoire de la barbarie. Le pire n'est jamais sûr.

Christophe BITAUD

Aux origines de l'Association internationale des Travailleurs:

En septembre 1864, l'A.I.T., ou *Première Internationale* comme elle fut nommée bien plus tard, fut fondée à Londres.

Chaque mois, *L'Anarcho-syndicaliste* vous proposera en pages centrales: un document, une analyse historique, ou un témoignage des militants ayant oeuvré à sa création, même si, parfois, ceux-ci changèrent ensuite d'itinéraires.

Dans ce numéro: *Le Manifeste des Soixante*.

La rédaction vous en souhaite bonne lecture.

COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DE LA CGT- FORCE OUVRIÈRE

19 ET 20 SEPTEMBRE 2013 À PARIS

La résolution, adoptée par le CCN, à l'unanimité moins une abstention, a été publiée dans *FO Hebdo* n°3087 du 25 septembre 2013.

Pour information, nous publions ci-dessous la lettre que Marc Hébert, secrétaire général de l'*Union départementale CGT-FO du Finistère*, vient d'adresser aux membres du CCN.

UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS (CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE-OUVRIÈRE) DU FINISTÈRE

5, rue de l'Observatoire - 29200 Brest Tél. 02 98 44 15 67 - Fax : 02 22 44 26 14 - udfo29@wanadoo.fr

Brest, le 30 septembre 2013,

Chers camarades,

Le constat est fait. Jean-Claude MAILLY ne voulait pas de grande manifestation dans un délai proche. Il ne voulait pas non plus réactiver l'action commune pour le retrait de la loi contre les retraites.

Tant le discours d'introduction que les réponses aux intervenants marquaient un manque d'ambition et un refus de se battre. L'impression ressentie est une totale atonie qui laisse entrevoir que nous allons vers une renonciation à l'action.

On a assisté à des montées au créneau de plusieurs militants PS ouvertement contre toute mobilisation pour le retrait trouvant des vertus, tout comme Jean Claude MAILLY, à la mise en place du système de prise en compte de la pénibilité et à la réaction des camarades trotskistes essayant de mettre en place un contre feu, c'est à dire de sauver les meubles dans le cadre d'une négociation secrète durant la pause, afin de caler une manifestation, évitant ainsi le vote donc le comptage sur un amendement.

Comme je l'ai indiqué et que je maintiens aujourd'hui, lors de la commission de résolution générale, nous venons non seulement de manquer une étape importante mais surtout de mettre à mal, j'espère très provisoirement, le combat contre les lois FILLON-AYRAULT mais rien n'étant jamais définitif, il nous faut faire l'analyse de la situation et mettre en place les forces syndicales pour changer cet état de fait.

L'Intersyndicale anesthésiante « n'existe plus » mais un substitut, une variante, un virus mutant s'est développé, tout aussi dangereux. La CFDT et ses acolytes font marche avant toutes, la CGT et FO jouant à tour de rôle celui de contestataire dur, sans concession avec des périodes de folles embrassades suivies d'embrouilles de calendrier mettant en échec la mobilisation, nous sommes actuellement dans cette dernière situation.

Il s'agit ni plus ni moins que d'un jeu de rôle entre MAILLY et LE PAON qui permet au gouvernement de continuer sa casse sociale et la destruction des retraites.

LE PAON, en engageant sa journée de mobilisation jeunes le 17 septembre et une semaine d'action du 7 au 11 octobre permet ainsi à Jean Claude MAILLY et aux aficionados du PS et des Métaux de justifier la fin de l'action engagée le 10 septembre 2013.

Lorsque j'ai proposé mon amendement au vote de la commission de résolution générale, plusieurs voix se sont faites entendre dont celle de Patrick HEBERT qui a indiqué qu'il ne pouvait pas le soutenir ayant déjà donné son accord dans le cadre d'une réunion de commission secrète (pendant la pause).

Il s'agit là, à mon sens, d'une erreur tactique, il était toujours temps de faire la pause lors de l'appel au vote sur l'amendement que je portais et non pas en plein milieu des débats de la commission de résolution.

Refuser d'en arriver au vote de manière si précipitée, même avec la meilleure intention du monde, ne peut s'analyser que comme une preuve de faiblesse vis-à-vis du Secrétaire général ou comme un moyen de lui sauver la face.

Je rappelle que mon amendement consiste à:

- dès la fin du CCN, proposer aux organisations syndicales ayant appelé au 10 septembre de se rencontrer sur la base des propositions suivantes:

a- appel à la grève de 24 heures interprofessionnel sur une date à définir,
b- appel à un rassemblement national dans le cadre de cette grève de délégations départementales devant l'Assemblée Nationale sur la base du retrait des projets de loi FILLON-AYRAULT

Me retrouvant seul à le soutenir, j'ai retiré cet amendement qui aurait amené le CCN à un vote et à marquer ainsi une ligne d'opposition à la ligne confédérale. J'ai déclaré lors du retrait de mon amendement que j'espérai ne pas avoir à le regretter.

Bon, je vous l'avoue, par la présente, que je le regrette (je le savais déjà en partant du CCN) la question est : ET VOUS ?

Le positionnement plus qu'ambigu du Secrétaire général de la Confédération FO est très inquiétant.

Dans sa déclaration de conférence de presse reprise par «Les Échos»: «Jean Claude MAILLY n'a pas plus que son homologue de la CGT, appelé les salariés à manifester. FO se contentera d'interpellations des élus par les responsables départementaux et d'un rassemblement national devant l'Assemblée Nationale avec des délégations départementales le 15 octobre»...

Aujourd'hui, il est important de:

1- Réussir l'appel du 15 octobre, c'est un appel national qui marque une étape vers la mobilisation pour le retrait du projet de loi et y compris contre l'avis du Secrétaire général de la Confédération. Nous devons réussir cette mobilisation, seuls, au mieux avec tous ceux qui sont prêts à se battre.

2- Faire le point sur la situation au sein de la confédération et avec Jean Claude MAILLY et imposer nos positions.

Amitiés syndicalistes.

Marc HEBERT.

La résolution générale prévoit bien, dernière ligne - page 1: «C'est pourquoi le CCN de Force Ouvrière ne peut pas cautionner cette mesure centrale du projet et exige le retrait», «le CCN mandate la Commission Exécutive et le bureau confédéral pour poursuivre le combat et prendre toutes les initiatives nécessaires, y compris la grève interprofessionnelle».

Alors à nous de faire entendre notre voix pour contrer les sirènes médiatico politico syndicales.

«LE MANIFESTE DES SOIXANTE OUVRIERS DE LA SEINE» - publié dans «L'Opinion nationale» - édition du 17 février 1864 -

En vue des élections de 1863. Henri TOLAIN avait publié «Quelques vérités sur les élections de Paris». En vue des élections complémentaires de février 1864, ce «Manifeste», publié dans «L'Opinion nationale» le 17 février signé par soixante ouvriers et employés, présente un programme de revendications sociales.

Le dernier ouvrage de PROUDHON, «De la capacité politique des classes ouvrières», fut écrit à propos du «Manifeste», et publié à titre posthume en 1865.

La liste des signataires analysée au «Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier», fait état, à la rubrique «Henri LEFORT», journaliste et homme de lettres, rédacteur du «Manifeste» bien que non-signataire, qui fut un temps membre de l'AIT, de 54 membres futurs de l'AIT parmi ces signataires. Mais les rubriques nominatives individuelles ne font état que de 14 membres futurs de l'AIT.

Quoi qu'il en soit, le processus engagé par les militants ouvriers parisiens à travers ce manifeste, posant la question sociale en premier plan, contribua largement à la création de l'AIT.

Au 31 mai 1863: les travailleurs de Paris, plus préoccupés du triomphe de l'opposition que de leur intérêt particulier, votèrent la liste publiée par les journaux. Sans hésiter, sans marchander leur concours, inspirés par leur dévouement à la liberté, ils en donnèrent une preuve nouvelle éclatante, irréfutable. Aussi la victoire de l'opposition fut-elle complète, telle qu'on la désirait ardemment, mais certes plus imposante que beaucoup n'osaient l'espérer.

Une candidature ouvrière fut posée, il est vrai, mais défendue avec une modération que tout le monde fut forcé de reconnaître. On ne mit en avant pour la soutenir que des considérations secondaires et de parti pris, en face d'une situation exceptionnelle qui donnait aux élections générales un caractère particulier; ses défenseurs s'abstinrent de poser le vaste problème du paupérisme. Ce fut avec une grande réserve de propagande et d'arguments que le prolétariat tenta de se manifester, le prolétariat cette plaie de la société moderne, comme l'esclavage et le servage

furent celles de l'antiquité et du moyen âge. Ceux qui agirent ainsi avaient prévu leur défaite, mais ils crurent bon de poser un premier jalon. Une pareille candidature leur semblait nécessaire pour affirmer l'esprit profondément démocratique de la grande cité.

Aux prochaines élections la situation ne sera plus la même. Par l'élection de neuf députés, l'opposition libérale a obtenu à Paris une large satisfaction. Quels qu'ils fussent, choisis dans les mêmes conditions, les nouveaux élus n'ajouteraient rien à la signification du vote du 31 mai: quelle que soit leur éloquence, elle n'ajoutera guère à l'éclat que jette aujourd'hui la parole habile et brillante des orateurs de l'opposition. Il n'est pas un point du programme démocratique dont nous ne désirions comme elle la réalisation. Et disons-le une fois pour toutes, nous employons ce mot: «*Démocratie*» dans son sens le plus radical et le plus net.

Mais si nous sommes d'accord en politique le sommes-nous en économie sociale? Les réformes que nous désirons, les institutions que nous demandons: la liberté de fonder, sont-elles acceptées par tous ceux qui représentent au Corps législatif le parti libéral? Là est la question le nœud gordien de la situation.

Un fait démontre d'une façon péremptoire et douloureuse, les difficultés de la position des ouvriers.

Dans un pays dont la Constitution repose sur le suffrage universel, dans un pays où chacun invoque et prône les principes de 89, nous sommes obligés de justifier des candidatures ouvrières, de dire minutieusement, longuement, les comment, les pourquoi, et cela pour éviter, non seulement les accusations injustes des timides et des conservateurs à outrance, mais encore les craintes et les répugnances de nos amis.

Le suffrage universel nous a rendus majeurs politiquement, mais il nous reste encore à nous émanciper socialement. La liberté que le Tiers-État sut conquérir avec tant de vigueur et de persévérance doit s'étendre en France, pays démocratique, à tous les citoyens. Droit politique égal implique nécessairement un égal droit social. On a répété à satiété: «*Il n'y a plus de classes: depuis 1789, tous les Français sont égaux devant la loi*».

Mais nous qui n'avons d'autre propriété que nos bras, nous qui subissons tous les jours les conditions légitimes ou arbitraires du capital; nous qui vivons sous des lois exceptionnelles, telles que la loi sur les coalitions et l'article 1781, qui portent atteinte à nos intérêts en même temps qu'à notre dignité, il nous est bien difficile de croire à cette affirmation.

Nous qui, dans un pays où nous avons le droit de nommer les députés, n'avons pas toujours le moyen d'apprendre à lire; nous qui, faute de pouvoir nous réunir, nous associer librement, sommes impuissants pour organiser l'instruction professionnelle, et qui voyons ce précieux instrument du progrès industriel devenir le privilège du capital nous ne pouvons nous faire cette illusion.

Nous dont les enfants passent souvent leurs plus jeunes ans dans le milieu démoralisant et malsain des fabriques, ou dans l'apprentissage, qui n'est guère encore aujourd'hui qu'un état voisin de la domesticité; nous dont les femmes désertent forcément le foyer pour un travail excessif, contraire à leur nature, et détruisant la famille; nous qui n'avons pas le droit de nous entendre pour défendre pacifiquement notre salaire, pour nous assurer contre le chômage, nous affirmons que l'égalité écrite dans la loi n'est pas dans les mœurs, et qu'elle est encore à réaliser dans les faits. Ceux qui, dépourvus d'instruction et de capital ne peuvent résister par la liberté et la solidarité à des exigences égoïstes et oppressives, ceux-là subissent fatalement la domination du capital: leurs intérêts restent subordonnés à d'autres intérêts.

Nous le savons, les intérêts ne se régentent point: ils échappent à la loi; ils ne peuvent se concilier que par des conventions particulières, mobiles et changeantes comme ces intérêts eux-mêmes. Sans la liberté donnée à tous cette conciliation est impossible. Nous marcherons à la conquête de nos droits, pacifiquement légalement, mais avec énergie et persistance. Notre affranchissement montrerait bientôt les progrès réalisés dans l'esprit des classes laborieuses, de l'immense multitude qui végète dans ce qu'on appelle le prolétariat, et que, pour nous servir d'une expression plus juste, nous appellerons le salariat.

A ceux qui croient voir s'organiser la résistance, la grève, aussitôt que nous revendiquons la liberté nous disons: vous ne connaissez pas les ouvriers; ils poursuivent un but bien autrement grand, bien autrement fécond que celui d'épuiser leurs forces dans des luttes journalières où, des deux côtés, les adversaires ne trouveraient en définitive que la ruine pour les uns et la misère pour les autres.

Le Tiers-Etat disait: «*Qu'est-ce que le Tiers-État? rien! Que doit-il être? Tout!*». Nous ne dirons pas: «*Qu'est-ce que l'ouvrier? rien! Que doit-il être? Tout!*». Mais nous dirons: «*la bourgeoisie, notre aînée en émancipation, sut en 89, absorber la noblesse et détruire d'injustes privilèges; il s'agit pour nous, non de détruire les droits dont jouissent justement les classes moyennes, mais de conquérir la même liberté d'action*». En France, pays démocratique par excellence tout droit politique, toute réforme sociale, tout instrument de progrès ne peut rester le privilège de quelques-

uns. Par la force des choses, la nation qui possède inné l'esprit d'égalité tend irrésistiblement à en faire le patrimoine de tous. Tout moyen de progrès qui ne peut s'étendre, se vulgariser, de manière à concourir au bien-être général, en descendant jusqu'aux dernières couches de la société, n'est point complètement démocratique, car il constitue un privilège. La loi doit être assez large pour permettre à chacun, isolément ou collectivement, le développement de ses facultés, l'emploi de ses forces, de son épargne et de son intelligence, sans qu'on puisse y apporter d'autre limite que la liberté d'autrui, et non son intérêt.

Qu'on ne nous accuse point de rêver lois agraires, égalité chimérique, qui mettrait chacun sur un lit de Procuste, partage, maximum, impôt forcé, etc..., etc... Non! il est grand temps d'en finir avec ces calomnies propagées par nos ennemis et adoptées par les ignorants. La liberté du travail, le crédit, la solidarité, voilà nos rêves. Le jour où ils se réaliseront, pour la gloire et la prospérité d'un pays qui nous est cher, il n'y aura plus ni bourgeois ni prolétaires ni patrons ni ouvriers. Tous les citoyens seront égaux en droits.

Mais, nous dit-on, toutes ces réformes dont vous avez besoin, les députés élus peuvent les demander comme vous, mieux que vous: ils sont les représentants de tous et par tous nommés.

Eh bien! nous répondrons: non! Nous ne sommes pas représentés et voilà pourquoi nous posons cette question des candidatures ouvrières. Nous savons qu'on ne dit pas candidatures industrielles, commerciales, militaires, journalistes, etc...; mais la chose y est si le mot n'y est pas. Est-ce que la très grande majorité du *Corps législatif* n'est pas composée de grands propriétaires, industriels commerçants, de généraux, de journalistes, etc..., etc.... etc.... qui votent silencieusement ou qui ne parlent que dans les bureaux, et seulement sur des questions dont ils ont la spécialité?

Un très petit nombre prennent la parole sur les questions générales. Certes nous pensons que les ouvriers élus devraient et pourraient défendre les intérêts généraux de la démocratie, mais lors même qu'ils se borneraient à défendre les intérêts particuliers de la classe la plus nombreuse, quelle spécialité! Ils combleraient une lacune au *Corps législatif* où le travail manuel n'est pas représenté. Nous qui n'avons à notre service aucun de ces moyens, la fortune les relations, les fonctions publiques, nous sommes bien forcés de donner à nos candidatures une dénomination claire et significative et d'appeler autant que nous le pouvons les choses par leur nom.

Nous ne sommes point représentés car, dans une séance récente du *Corps législatif*, il y eut une manifestation unanime de sympathie en faveur de la classe ouvrière, mais aucune voix ne s'éleva pour formuler comme nous les entendons, avec modération mais avec fermeté, nos aspirations, nos désirs et nos droits.

Nous ne sommes pas représentés nous qui refusons de croire que la misère soit d'institution divine. La charité, institution chrétienne, a radicalement prouvé et reconnu elle-même son impuissance en tant qu'institution sociale.

Sans doute, au bon vieux temps, au temps du droit divin, quand, imposés par Dieu, les rois et les nobles se croyaient les pères et les aînés du peuple quand le bonheur et l'égalité étaient relégués dans le ciel, la charité devait être une institution sociale.

Au temps de la souveraineté du peuple, du suffrage universel, elle n'est plus, ne peut plus être qu'une vertu privée. Hélas! les vices et les infirmités de la nature humaine laisseront toujours à la fraternité un vaste champ pour s'exercer, mais la misère imméritée, celle qui, sous forme de maladie, de salaire insuffisant, de chômage, enferme l'immense majorité des hommes laborieux, de bonne volonté, dans un cercle fatal où ils se débattent en vain: cette misère là, nous l'attestons énergiquement, peut disparaître et elle disparaîtra. Pourquoi cette distinction n'a-t-elle été faite par personne? Nous ne voulons pas être des clients ou des assistés: nous voulons devenir des égaux, nous repoussons l'aumône, nous voulons la justice.

Non, nous ne sommes pas représentés, car personne n'a dit que l'esprit d'antagonisme s'affaiblissait tous les jours dans les classes populaires. Éclairés par l'expérience, nous ne haïssons pas les hommes, mais nous voulons changer les choses. Personne n'a dit que la loi sur les coalitions n'était plus qu'un épouvantail et qu'au lieu de faire cesser le mal, elle le perpétuait en fermant toute issue à celui qui se croit opprimé.

Non, nous ne sommes pas représentés, car dans la question des chambres syndicales, une étrange confusion s'est établie dans l'esprit de ceux qui les recommandaient: suivant eux, la chambre syndicale serait composée de patrons et d'ouvriers, sorte de prud'hommes professionnels, arbitres chargés de décider au jour le jour, sur les questions qui surgissent. Or ce que nous demandons c'est une Chambre composée exclusivement d'ouvriers, élus par le suffrage universel, une *Chambre du Travail*, pouvons-nous dire par analogie avec la *Chambre de commerce*, et on nous répond par un tribunal.

Non, nous ne sommes pas représentés car personne n'a dit le mouvement considérable qui se manifeste dans les classes ouvrières pour organiser le crédit. Qui sait aujourd'hui que trente-cinq sociétés de crédit mutuel fonctionnent

obscurément dans Paris. Elles contiennent des germes féconds: mais ils auraient besoin, pour leur édosion complète, du soleil de la liberté.

En principe, peu de démocrates intelligents contestent la légitimité de nos réclamations, et aucun ne nous dénie le droit de les faire valoir nous-mêmes.

L'opportunité, la capacité des candidats, l'obscurité probable de leurs noms, puisqu'ils seraient choisis parmi les travailleurs exerçant leur métier au moment du choix (et cela pour bien préciser le sens de leur candidature), voilà les questions qu'on soulève pour conclure que notre projet est irréalisable, et que du reste la publicité nous ferait défaut. D'abord nous maintenons que, après douze ans de patience, le moment opportun est venu: nous ne saurions admettre qu'a faille attendre les prochaines élections générales, c'est-à-dire six ans encore. Il faudrait à ce compte dix-huit ans pour que l'élection d'ouvriers fût opportune - vingt et un ans depuis 1848! Quelles meilleures circonscriptions pourrait-on choisir que la 1^{ère} et la 5^{ème}! Là, plus que partout ailleurs, doivent se trouver des éléments de succès.

Le vote du 31 mai a tranché d'une manière incontestable à Paris la grande question de la liberté. Le pays est calme: n'est-il point sage, politique, d'essayer aujourd'hui la puissance des institutions libres qui doivent faciliter la transition entre la vieille société, fondée sur le salariat et la société future qui sera fondée sur le droit commun? N'y a-t-il pas danger à attendre les moments de crise, où les passions sont surexcitées par la détresse générale?

La réussite des candidatures ouvrières ne serait-elle pas d'un effet moral immense. Elle prouverait que nos idées sont comprises, que nos sentiments de conciliation sont appréciés; et qu'enfin on ne refuse plus de faire passer dans la pratique, ce qu'on reconnaît juste en théorie.

Serait-il vrai que les ouvriers candidats dussent nécessairement posséder ces qualités éminentes d'orateur et de publiciste, qui signalent un homme à l'admiration de ses concitoyens? Nous ne le pensons pas. Il suffirait qu'ils sussent faire appel à la justice en exposant avec droiture et clarté les réformes que nous demandons. Le vote de leurs électeurs ne donnerait-il pas, d'ailleurs, à leur parole une autorité plus grande que n'en possède le plus illustre orateur? Sorties du sein des masses populaires, la signification de ces élections serait d'autant plus éclatante que les élus auraient été la veille plus obscurs et plus ignorés. Enfin le don de l'éloquence, le savoir universel, ont-ils donc été exigés comme conditions nécessaires des députés nommés jusqu'à ce jour?

En 1848, l'élection d'ouvriers consacra par un fait l'égalité politique; en 1864 cette élection consacrerait l'égalité sociale.

A moins de nier l'évidence, on doit reconnaître qu'il existe une classe spéciale de citoyens ayant besoin d'une représentation directe, puisque l'enceinte du *Corps législatif* est le *SEUL* endroit où les ouvriers pourraient dignement et librement exprimer leurs vœux et réclamer pour eux la part de droits dont jouissent les autres citoyens.

Examinons la situation actuelle sans amertume et sans prévention. Que veut la bourgeoisie démocratique, que nous ne voulions comme elle avec la même ardeur? Le suffrage universel dégagé de toute entrave? Nous le voulons. La liberté de presse, de réunion régies par le droit commun? Nous les voulons. La séparation complète de l'Église et de l'État, l'équilibre du budget, les franchises municipales? Nous voulons tout cela.

Eh bien! sans notre concours, la bourgeoisie obtiendra ou conservera, difficilement, ces droits, ces libertés, qui sont l'essence d'une société démocratique.

Que voulons-nous plus spécialement qu'elle, ou du moins plus énergiquement, parce que nous y sommes plus intéressés? L'instruction primaire, gratuite et obligatoire, et la liberté du travail.

L'instruction développe et fortifie le sentiment de la dignité de l'homme, c'est-à-dire la conscience de ses droits et de ses devoirs. Celui qui est éclairé fait appel à la raison et non à la force pour réaliser ses désirs.

Si la liberté du travail ne vient servir de contrepoids à la liberté commerciale, nous allons voir se constituer une autocratie financière. Les petits bourgeois comme les ouvriers, ne seront bientôt que ses serviteurs. Aujourd'hui n'est-il pas évident que le crédit, loin de se généraliser, tend au contraire à se concentrer dans quelques mains? Et la Banque de France ne donne-t-elle pas un exemple de contradiction flagrante de tout principe économique? Elle jouit tout à la fois du monopole d'émettre du papier-monnaie et de la liberté d'élever sans limites le taux de l'intérêt.

Sans nous, nous le répétons, la bourgeoisie ne peut rien asseoir de solide; sans son concours notre émancipation peut être retardée longtemps encore.

Unissons-nous donc dans un but commun: le triomphe de la vraie démocratie

Propagées par nous, appuyées par elle, les candidatures ouvrières seraient la preuve vivante de l'union sérieuse, durable des démocrates sans distinction de classe ni de position. Serons-nous abandonnés? Serons-nous forcés de poursuivre isolément le triomphe de nos idées? Espérons que non dans l'intérêt de tous.

Résumons-nous pour éviter tout malentendu. La signification essentiellement politique des candidatures ouvrières serait celle-ci:

Fortifier, en la complétant, l'action de l'opposition libérale. Elle a demandé dans les termes les plus modestes le nécessaire des libertés. Les ouvriers députés demanderaient le nécessaire des réformes économiques.

Tel est le résumé sincère des idées générales émises par les ouvriers dans la période électorale qui précéda le 31 mai. Alors la candidature ouvrière eut de nombreuses difficultés à vaincre pour se produire. Aussi put-on l'accuser non sans quelque raison d'être tardive. Aujourd'hui le terrain est libre et comme à notre avis la nécessité des candidatures ouvrières est encore plus démontrée par ce qui s'est passé depuis cette époque, nous n'hésitons pas à prendre l'avance pour éviter le reproche qui nous avait été fait aux dernières élections.

Nous posons publiquement la question afin qu'au premier jour de la période électorale, l'accord soit plus facile et plus prompt entre ceux qui partagent notre opinion. Nous disons franchement ce que nous sommes et ce que nous voulons.

Nous désirons le grand jour de la publicité, et nous faisons appel aux journaux qui subissent le monopole créé par le fait de l'autorisation préalable; mais nous sommes convaincus qu'ils tiendront à honneur de nous donner l'hospitalité de témoigner ainsi en faveur de la véritable liberté: en nous facilitant les moyens de manifester notre pensée, lors même qu'ils ne la partageraient pas.

Nous appelons de tous nos vœux le moment de la discussion, la période électorale, le jour où les professions de foi des candidats ouvriers seront dans toutes les mains, où ils seront prêts à répondre à toutes les questions. Nous comptons sur le concours de ceux qui seront convaincus alors que notre cause est celle de l'égalité, indissolublement liée à la liberté, en un mot la cause de la JUSTICE.

Ont signé les ouvriers dont les noms suivent:

- | | |
|---|--|
| 1 - Adinet, ouvrier tailleur. | 2- Arblas, ouvrier tourneur. |
| 3- Aubert Jean, ouvrier mécanicien (*). | 4- Aubert Louis, ouvrier mécanicien. |
| 5- Audoint, employé au Crédit mutuel. | 6- Baraguet Achille, ouvrier typographe (*). |
| 7- Barbier, ouvrier tourneur (sur ivoire?). | 8- Barra. |
| 9- Beaumont Jean, monteur en bronze (*). | 10- Biba!, instituteur (*). |
| 11- Blanc J.J., ouvrier typographe (*). | 12- Bouyer (peut-être Louis), ouvrier maçon. |
| 13-Camélinat Zéphirin, monteur en bronze (*). | 14- Camille, ouvrier ciseleur. |
| 15- Capet. ouvrier ajusteur. | 16- Carrat, ouvrier tailleur de pierres. |
| 17- Chalon, ouvrier typographe. | 18- Cherois. |
| 19- Chevrier B., ouvrier charpentier | 20- Cochu, ouvrier ajusteur. |
| 21- Cohadon Antoine, ouvrier maçon (*). | 22- Coûtant Jean-Baptiste, ouvrier typographe. |
| 23-Cuénot. | 24- Delahaye Victor, ouvrier mécanicien (*). |
| 25- Dujardin, employé au Crédit mutuel. | 26- Faillot, ouvrier tourneur. |
| 27- Flament. | 28- Garnier Jean, ouvrier ciseleur. |
| 29- Halhen. | 30- Hallereau, ouvrier ajusteur. |
| 31-Kin Arsène, monteur en bronze (*). | 32-Lagarde, ouvrier chapelier. |
| 33- Langrène, ouvrier ciseleur. | 34- Limousin Charles, passementier (*). |
| 35- Loy, ouvrier passementier. | 36- Mauzon, ouvrier tulliste. |
| 37- Messerer, ouvrier ébéniste. | 38- Michel Charles, ouvrier taiffeur. |
| 39- Morel, ouvrier bronzier. | 40- Moret, ouvrier typographe. |
| 41 - Murât André, ouvrier mécanicien (*). | 42- Murât Blaise, ouvrier tisseur (*). |
| 43- Oudin, ouvrier marbrier. | 44- Perrachon Blaise, monteur en bronze (*). |
| 45- Piprel, employé au Crédit mutuel. | 46- Rainot, ouvrier graveur. |
| 47- Rampillon, ouvrier gantier. | 48- Revenu, ouvrier peintre sur porcelaine. |
| 49- Ripert, ouvrier chapelier. | 50- Rouxel. |
| 51- Royanez, ouvrier mégissier. | 52- Samson. |
| 53- Secrétain, ouvrier tailleur. | 54- Thiercelin Edouard, ouvrier mécanicien. |
| 55- Tolain Henri, ouvrier ciseleur (*). | 56- Vallier, ouvrier en instruments d'optique. |
| 57- Vanhamme. | 58- Vespierre, ouvrier monteur en bronze. |
| 59- Vilhem, ouvrier ajusteur. | 60- Voirin, ouvrier ajusteur. |

(*). devinrent membre de l'AIT.

DE LA REFONDATION DE L'ÉCOLE... À LA FUSION DES ÉCOLES...

L'actualité du premier semestre de cette année aura été, entre-autres, bien occupée par la discussion sur la loi dite de «*Refondation de l'école*», réforme présentée par ses défenseurs comme un événement d'une importance telle, que cette date (2013), serait à placer sur toutes les stèles dédiées à la laïcité de l'École et de l'État.

La défense des conditions de travail des Professeurs des Écoles a été le but d'une mobilisation notable de ceux-ci au printemps dernier; les conséquences de cette «*réforme*» sur les finances des communes ont donné lieu à d'amples batailles politiques, entre ceux des édiles qui estimaient fondamentale sa mise en application dès la rentrée scolaire 2013 et ceux qui considéraient bien urgent d'attendre la rentrée scolaire 2014; les défenseurs de l'instruction publique laïque dénoncèrent la «*territorialisation*» de l'instruction opérée sous couvert de mise en œuvre de «*projets*» définis dans le cadre des Conseils d'école sous tutelle de l'autorité politique locale.

Il est incontestable que les petites communes font face à une situation inextricable: Comment mettre en place ces activités sans mettre en cause les activités sportives, culturelles et de loisirs existantes? Quels types de personnel affecter aux unes et aux autres, dans quelles conditions et pour combien de temps? Imaginez le casse-tête pour un conseil municipal d'une commune ouvrant une école publique fermée... il y a soixante ans!

Dans les communes de taille (économique) suffisante, le problème est le même, mais leur contexte propre leur permet d'y faire face avec moins de problèmes d'organisations, les questions financières restant les mêmes. En leur sein, la propagande politicienne a fonctionné à plein pot, proximité des élections municipales obligeant: l'apport logistique des «*associations amis*» a été mis en exergue du côté de la *gâche*, la rhétorique populiste de l'impôt était à l'ordre du jour de tous les discours de la *droîte*.

Au niveau de l'instruction stricto-sensu, cette «*caractérisation*» de chaque école «*territorialisée*» rapproche dangereusement encore les écoles publiques des écoles privées, particulièrement confessionnelles. Mais l'aspect «*éducatif*» n'a que peu été soulevé dans la discussion.

La modification des «*rythmes scolaires*», faisant passer la semaine «*dans l'école*» de huit à neuf demi-journées n'a pas pour but d'augmenter le temps «*scolaire*», c'est à dire le temps consacré à l'acquisition des connaissances, mais à intégrer des activités «*péri-scolaires*» jusqu'ici réalisées «*autour de l'école*» ou, plus simplement., «*hors de l'école*».

Revenons aux origines: dans l'École laïque se dispensait les connaissances au programme de chaque niveau, leur exécution étant sous le seul contrôle de l'Inspection compétente, la laïcité des institutions interdisant à tout individu, groupe, autorité autre de s'y immiscer. «*Autour de l'école*» œuvraient les «*Amicales laïques*» qui développaient des activités «*péri-scolaires*» à caractère sportif, culturel ..., définies par ces associations elles-mêmes.

Notons que du côté des écoles confessionnelles, un fonctionnement similaire existait, le «*péri-scolaire*» relevant des «*patronages*».

Mais autour de chacun des types d'école, la participation à des activités péri-scolaires n'étaient pas une obligation, les parents avaient la liberté totale de choix.

Peu à peu, les activités «*péri-scolaires*» se sont intégrées dans les activités développées par les communes, l'offre «*péri-scolaire*» devenant une offre «*collective*» et non plus «*associative*». Ce changement n'est pas sans importance: d'une gestion par des «*associations de citoyens*» entendant défendre la laïcité institutionnelle et y ajouter des activités d'ouverture sociale, on est parvenu à une gestion «*administrative communale*» avec délégation à toutes les «*associations*» reconnues par les autorités gestionnaires. La liberté des individus et de leurs associations s'est effacée devant l'autorité des institutions de l'État, fusse au premier niveau, la commune.

L'évolution «*révolutionnaire*» mise en place aujourd'hui fait franchir une étape supplémentaire dans le processus de mise en cause de l'école laïque.

Chacun constate que la somme des connaissances acquises, et leur ordonnancement, n'est pas du même niveau aujourd'hui qu'il était de son temps. Les outils ont changé, l'outil informatique remplace les outils utilisés précédemment, et de plus il ouvre l'accès à une somme inouïe d'informations, de points-de-vue, d'idées, de sentiments...; ce n'est pas ce qui est en cause, c'est l'usage rationnel qui doit en être fait, comme il fallait apprendre, du

temps des livres et du papier, à ordonner et choisir, parmi les écrits, les informations, les idées..., et en fin de compte savoir développer son point de vue, son sentiment..., accéder au stade de l'individu autonome et social doté de sa pensée propre.

Si la limite entre ce qui est la stricte acquisition des connaissances (le scolaire) et la «*socialisation des connaissances*» (le péri-scolaire) n'est pas des mieux définie ni bien définissable, tant ceux œuvrant dans l'un que dans l'autre ont su longtemps où elle se situait le moment venu, et ne pas la franchir, car elle se situe au moment où, de l'acquisition des connaissances (le scolaire) on passe à l'utilisation de ces connaissances (le péri-scolaire), c'est à dire à l'organisation sociale, et aux conflits liés à cette organisation sociale. La laïcité institutionnelle a pour but de préserver la première de la seconde, les individus instruits étant ensuite libres de leur «*choix*» sociaux.

Quand, dans une note aux personnels distribuée en cette rentrée, les ministres Peillon et Pau-Langevin écrivent «*Des activités périscolaires diversifiées et de qualité développées par les communes*», et «*la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires*», en parlant de la même chose, la limite est lestement franchie, et l'on peut s'inquiéter du pire.

Si l'obligation d'instruction n'oblige pas à l'obligation de scolarisation, elle ne doit pas, pire, entraîner l'obligation d'éducation selon des principes officiels, d'État ou autres. Or soumettre des «*activités péri-scolaires*» renommées pour la cause «*pédagogiques complémentaires*», faites sur le temps scolaire et dans les locaux scolaires, c'est à dire les confondre, aboutit à une «*éducation officielle*» associée à une «*instruction à géométrie variable*», au bon gré des «*collectivités*» de gestion du «*péri-scolaire*», et les candidatures pour cela ne manquent pas.

«*Les communes se sont appuyées sur les équipes municipales et les associations locales... pour de nombreuses communes, la réforme est l'occasion de mettre en place de véritables accueils de loisirs périscolaires avec un projet défini...*», selon la note ministérielle précédemment citée. Le but est clairement annoncé, les activités péri-scolaires sont déléguées à des associations locales ayant un projet défini, peu importe que vous acquiesciez ou non, elles sont obligatoires. C'est la fin de la liberté d'éducation pour les parents, c'est, en l'absence de toute violence, le début de l'éducation officielle, de l'éducation totalitaire, sur fond de liquidation du droit à l'instruction.

La direction de l'enseignement diocésain de Loire-Atlantique a adressé une note (publique) à ses chefs d'établissement du premier degré. Il y est dit:

«*La réforme des rythmes à l'école primaire ne concerne pas directement les établissements privés qui restent libres de leur organisation de la journée et de la semaine scolaire. Cependant, les écoles privées sont indirectement amenées à reconsidérer leur rythme par cohérence avec leur environnement. Il revient à chaque chef d'établissement de saisir cette occasion pour conduire une large réflexion pédagogique. À l'occasion de cette réforme des rythmes des écoles primaires publiques, il revient à chaque chef d'établissement d'examiner la situation et de mener une réflexion de fond incluant les différents temps scolaires que l'enfant vit à l'école: temps d'accueil, temps d'enseignement, temps d'enseignement religieux et d'animation pastorale, temps d'activités péri-éducatives, temps de travail du soir, temps d'aide aux apprentissages et de soutien, etc... Il est utile de se réinterroger (sic) par exemple sur la cohérence de ces différents temps dans la journée et dans la semaine de l'élève, sur leur articulation, sur la cohérence de la vie de l'école, sur les acteurs de chacun de ces temps... Il est bien sûr indispensable de considérer l'école dans son contexte particulier (écoles voisines, lieux d'activités, paroisse). C'est d'ailleurs la cohérence de l'école dans son environnement qui peut conduire à faire évoluer ses rythmes à l'occasion d'un changement de rythme des écoles publiques voisines*».

A chercher une différence de fond entre ces extraits de circulaires, nous finirions par ne plus savoir quelle porte franchir sans y trouver soutane et chasuble!

L'enseignement confessionnel avait refusé au début des années 80 l'école unifiée proposée par Mitterrand et Savary.

Le chemin que les «*envahisseurs*» ont fait faire depuis, par multiples petites étapes, à l'École laïque, en direction d'un enseignement sous «*influences*», est tel qu'aujourd'hui, un «*péri-scolaire unifié*» semble être envisageable pour les tenants de l'enseignement confessionnel. Il suffirait que les «*associations*» qu'ils patronnent soient accrédités par les communes, qui, chemin faisant, pourraient souvent se trouver aisément bienveillantes. Les «*associations amies*» de l'Église et de l'État sont tant de *droâte* que de *gôche*.

L'actuel François régnant en France envisage de réaliser l'œuvre inachevée de l'ancien François ayant régné également en France, pour le compte d'un autre François régnant sur la ville et sur le monde, urbi et orbi.

Georges RIVALIN.

ET MAINTENANT?...

Que le gouvernement et les partis politiques de gauche comme de droite soient au service du capital financier devient un secret de Polichinelle.

Pour les servir, ils arrachent au peuple l'argent de nos poches, aidés par la CFDT, l'apôtre en France de la politique sociale du Vatican.

Mentir, mentir, il reste toujours quelque chose...

Depuis six ans, on plie sans relâche, nos acquis, nos salaires, nos retraites, la protection sociale...au profit d'une prétendue dette. Tous les arguments pour son remboursement ne sont qu'un gigantesque pipeau.

Selon «*Le Figaro*» du 10 août 2013: «*Le déficit a atteint 59,3 milliards d'euros fin juin, supérieur de 2,6 milliards à ce qu'il était il y a un an*», d'où le constat: «*D'ores et déjà, l'objectif du gouvernement de boucler l'année 2013 avec un déficit de 3,7% par rapport au PIB paraît inaccessible*». A s'y méprendre, plus on rembourse, plus la dette augmente! Au bénéfice de qui? Se poser la question, c'est y répondre: seul bénéficiaire, le capital financier.

Les travailleurs et les citoyens doivent se rendre compte qu'il s'agit d'une attaque globale contre ceux qui produisent. Chaque fois que le capital financier cherche à augmenter les profits, c'est l'attaque contre les intérêts des peuples et notamment des travailleurs, par l'intermédiaire de leurs laquais, les gouvernements, les partis politiques et les parlements nationaux.

Dans la continuité, le nouveau secrétaire confédéral de la CFDT, Laurent Berger, signe l'éditorial du journal clérical «*Ouest-France*» du 25 septembre 2013 sous le titre «*Admettre la fin d'un monde*», celui des trente glorieuses, au profit de celui-ci: «*Des nouveaux emplois émergent, de nouvelles filières se dessinent dans lesquelles nous devons investir toutes nos forces. Oui, nous sommes capables d'inventer un nouveau modèle de développement qui concilie ambition économique, justice sociale et préservation de l'environnement*».

Rappelons que son prédécesseur, François Chérèque, a été nommé par le conseil des ministres du gouvernement Hollande-Ayrault du 7 janvier 2013, inspecteur général des affaires sociales, payé bien sûr par nos impôts seulement 10.333 • par mois et selon son propre aveu, «*il n'a pas pu dire non*».

Bien entendu, ce nouveau Berger, vu les services qu'il rend au nouveau pape des pauvres et, par là même, au capital financier, va coûter beaucoup plus cher aux contribuables. Le salut pour la classe ouvrière est diamétralement opposé à la politique des instruments du capital financier soutenu par la propagande totale des médias. Le salut pour la classe ouvrière c'est de ne plus accepter que leurs dirigeants syndicaux se compromettent dans les «*consultations*» avec le gouvernement soutenues par les syndicats cléricaux. Le coup d'arrêt immédiat à cette pratique est le retour à l'exercice du rapport de force dans le cadre de la loi du 11 février 1950. La pratique des conventions collectives et des acquis obtenus par la lutte séculaire a imposé cette loi qui a garanti, par la suite, la légalité des conventions collectives et des accords, matérialisés dans le code du travail.

La démocratie, ce n'est pas les gouvernements corporatistes qui se succèdent avec leurs parlements godillots, mais la sanction résultant du rapport de forces entre différentes couches de la société aux intérêts antagonistes, ce qui se traduit par la signature des conventions collectives et des accords.

«*La démocratie*» de l'Europe du Vatican, les «*consultations*» et les bergers des partis politiques et néosyndicats ressemblent de plus en plus aux pratiques du gouvernement de Vichy.

Le salut de la classe ouvrière, c'est la capacité des militants ouvriers et des syndicalistes de s'approprier leurs prérogatives de discuter des salaires, des conditions de travail en mobilisant la classe ouvrière afin d'obtenir le rapport de forces nécessaire pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, pour dire haut et fort à ceux qui nous gouvernent: bas les pattes de nos salaires différés, résultats des pratiques contractuelles encadrées par la loi du 11 février 1950. Toute notre protection sociale est

basée sur la gestion paritaire. Il faut s'opposer résolument à la fiscalisation des salaires différés, au démantèlement du code du travail. Dans l'article publié dans «*Le Monde*» du 27 août 2013, le secrétaire général de la CGT-FO, Jean-Claude Mailly, constate à juste titre: «*En vingt ans (1993-2013), les Français ont connu cinq «réformes» des retraites, une sixième est en préparation. A chaque fois, des remises en cause de droits sociaux ont été décidées*», mais il ne propose pas un arrêt définitif de la participation aux consultations avec le gouvernement sur les réformes anti-ouvrières. Et ce n'est pas «*un rassemblement national des militants*» convoqué le 15 octobre devant le parlement, où siègent les députés formatés par l'union gauche-droite, qui est de nature ne serait-ce qu'à infléchir la dite réforme. Aujourd'hui, dans tous les domaines, retraites, sécurité sociale - en un mot l'ensemble de la protection sociale - et encadrement des salaires sont mis en danger par la politique des gouvernements successifs pour courir au secours du capital financier.

L'intérêt particulier et l'intérêt général de la classe ouvrière exigent que les militants et syndicalistes ouvriers agissent uniquement pour les défendre.

Cette prise de conscience est seule de nature à provoquer un coup d'arrêt à la marche vers une société totalitaire telle celle du gouvernement de Vichy de sinistre mémoire. Soyons réalistes. Sortons nos cahiers et rédigeons nos revendications. En attendant l'inévitable révolte salutaire?

Bertrand KANBAN.

«*L'ANARCHO-SYNDICALISTE*»

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 n°: 32 euros

Abonnement de soutien: 40 euros

Verser à : ASSOCIATION DES GROUPES FERNAND PELLOUTIER

CCP : 9998 28B Nantes; 19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Imprimerie spéciale de *L'Anarcho-Syndicaliste*

Fondateur de publication : Alexandre HEBERT

Directeur : Christophe BITAUD
